

SYNTHÈSE DES RESPONSABILITÉS ET LIENS UTILES RELATIFS AUX RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE À DESTINATION DES ABONNÉS SOUHAITANT OBTENIR UN RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

Abonnements et raccordement final

Vous devez solliciter directement le fournisseur d'accès à Internet de votre choix présent sur le réseau afin de souscrire un abonnement à la fibre optique.

C'est cet opérateur commercial qui effectuera le raccordement final qui consiste à faire entrer la fibre à l'intérieur de votre logement et à installer une nouvelle prise similaire aux prises téléphoniques existantes. La fibre empruntera le même parcours que le réseau téléphonique. Si des travaux sont nécessaires sur votre terrain privé, ils seront à votre charge.

Noter que pour les logements neufs, les particuliers et promoteurs doivent déclarer leur projet de façon anticipée :

■ **Orange** pour la commune de Digne-les-Bains : <https://le-programme-immobilier.orange-business.com/wr2/accueil> ou <https://reperes-travaux.orange.fr/> selon la situation.

■ **XpFibre** pour toutes les autres communes : <https://xpfibre.com/promoteur-amenageur#nouveau> ou <https://xpfibre.com/particulier#construction> selon la situation.

Réparations

Si un problème survient sur votre ligne, votre seul interlocuteur est votre interlocuteur commercial. Il analysera la panne et la réparera si cela est de son ressort. Dans le cas contraire, il se chargera de faire une demande de réparation à la structure compétente.

N'oubliez pas de lui demander le numéro d'incident afin que vous puissiez suivre les différentes étapes de l'intervention.



Déploiement du réseau structurel en fibre optique

Il s'agit de la colonne vertébrale du réseau qui amène la fibre jusqu'aux points de branchement proches des logements.

Ce sont les opérateurs privés qui ont la responsabilité de construire les réseaux d'infrastructures en fibre optique pour l'intégralité des Alpes de Haute-Provence :

■ **Orange** pour la commune de Digne-les-Bains :

- Contact particuliers 3900 ou orange.fr ou l'application Orange et Moi accessible depuis un smartphone

- Contact professionnels 3901 ou orange.fr ou l'application Orange et Moi accessible depuis un smartphone

- Relations syndics (fibrage immeubles) 0800 383 884

- Suivre le déploiement de la fibre <https://reseaux.orange.fr/nos-reseaux/internet-fixe/fibre-optique>

■ **XpFibre** pour toutes les autres communes :

- Contact <https://xpfibre.com/contact>

- Suivre le déploiement de la fibre <http://www.lafibre04.fr/test-deligibilite/> ou <https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Le contrôle des engagements des opérateurs est réalisé au niveau national par l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et un suivi local est fait par la préfecture, le Département des Alpes de Haute-Provence et la Région.

